

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

MARDI 22 AVRIL 2025

PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle virtuelle des membres de la Caisse Desjardins du Centre et de l'Est de Laval tenue le **mardi 22 avril 2025**, sous la présidence de Martine Lafrance, présidente.

Une capsule vidéo d'ouverture est diffusée.

1. Ouverture de l'assemblée

L'assemblée est déclarée ouverte à 18 h 30.

1.1 Mot de bienvenue

La présidente adresse un mot de bienvenue et présente les gens qui l'accompagnent. Elle mentionne que cette assemblée générale a dûment été convoquée par avis publié le 28 mars 2025.

Cette formule d'assemblée à distance implique un vote en direct sur certains sujets alors que d'autres feront l'objet d'une période de votation en différé qui aura lieu au cours des quatre (4) prochains jours suivant l'assemblée pour la répartition des excédents annuels.

1.2 Message du Président et chef de direction du Mouvement Desjardins

Une vidéo intitulée « Message du Président et chef de direction du Mouvement Desjardins » est ensuite diffusée.

2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée

2.1. Règles pour participer à l'AGA

La secrétaire, Mme Laura Battisti, présente les informations nécessaires au bon déroulement de l'assemblée.

Une capsule vidéo est diffusée sur les règles de fonctionnement de l'assemblée tenue à distance.

2.2. Nomination des personnes scrutatrices (vote en direct)

Après une période de vote en direct, la proposition de nommer M. Jean-Guy Dubois et Mme Marilyne Lafontaine comme scrutateurs est adoptée à l'unanimité.

2.3. Adoption de l'ordre du jour (vote en direct)

La secrétaire, Mme Laura Battisti, est invitée à faire la lecture de l'ordre du jour.

Après une période de vote en direct et sur une proposition dûment faite et appuyée, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

2.4 Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 22 avril 2024 (vote en direct)

La présidente procède à l'adoption du procès-verbal de l'assemblée tenue le 22 avril 2024.

Puisque le procès-verbal de la dernière assemblée générale a été déposé au même moment que l'avis de convocation sur le site Internet de la Caisse, ni la lecture ni le résumé n'est fait.

Elle demande une proposition pour l'adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de 2024.

Après une période de vote en direct, la présidente informe les membres que sur une proposition dûment faite et appuyée, il est résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée de 2024.

3. Retour sur l'année 2024

3.1 Rapport du conseil d'administration

La présidente débute par la présentation des membres du conseil d'administration et les remercie pour leur implication.

Elle fait ensuite la revue des principales réalisations de la Caisse au 31 décembre 2024 et revient sur différents sujets qui ont marqué l'actualité durant la dernière année :

- **125 ans d'ambition** : *Desjardins souligne ses 125 ans d'expertise, de présence et de performance au service des membres et clients.*
- **Présents pour les membres** : *Tout en s'appuyant sur notre engagement à l'égard de la collectivité, notre mission nous oriente vers ce qui est au sommet de nos priorités : offrir les meilleures réponses aux besoins et aux attentes de nos membres et clients pour contribuer à leur autonomie financière.*
- **Des solutions numériques innovantes**; *Desjardins s'est engagé à fournir à ses membres et à ses clients des solutions numériques innovantes pour faciliter leur quotidien.*
- **Notre réseau de distribution** : *La Caisse effectue actuellement des travaux de modernisation au centre de services Vimont situé au 1890 boulevard des Laurentides, ce centre deviendra ainsi le nouveau siège social. Le siège social actuel situé au 4433 boulevard de la Concorde Est fermera et les activités seront redirigées vers le centre de services Duvernay situé au 2930 boulevard de la Concorde.*

3.2 Rapport sur la surveillance des règles déontologiques

La présidente livre le bilan de la surveillance relative à trois règles déontologiques pour la dernière année.

- Aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée;
- Les dépôts acceptés et les crédits consentis par la Caisse aux personnes visées par le Code ainsi que le traitement des situations d'irrégularités relatives à de tel crédits ont tous été consentis en conformité avec les règles déontologiques qui s'appliquent;
- La Caisse n'a octroyé aucun contrat de fourniture de biens et de services à des personnes visées par le Code.

3.3 Rapport financier

M. Patrick Robin, directeur général, présente les faits saillants des résultats financiers pour le Mouvement Desjardins au 31 décembre 2024.

- 356 M\$ en excédents avant ristournes aux membres;
- 470,9 G\$ d'actif total;
- 557 M\$ de retour aux membres et à la collectivité.

Une capsule vidéo est diffusée pour présenter la situation financière de la Caisse au 31 décembre 2024.

3.4 Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

La présidente cède la parole à Priscille-Nice Sanon.

Madame Sanon indique qu'une brève vidéo illustrera les montants qui ont été investies en 2024 pour soutenir des projets et des initiatives du milieu avec le Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) ou en dons et en commandites.

Une capsule vidéo est diffusée.

Madame Sanon présente le rapport de la répartition des dons et commandites par secteurs. Elle ajoute qu'un nouveau Plan d'engagement et de proximité a permis de réévaluer les priorités d'investissement pour s'assurer que l'engagement de la Caisse se traduise par des actions cohérentes avec les besoins des membres et des partenaires de la communauté. Elle indique que la Caisse possède une politique de contribution qui est rendue publique sur le site Internet de la Caisse, cette politique vise à assurer la transparence avec les membres et partenaires de l'utilisation qui est faite du FADM, des dons et des commandites.

Elle présente la liste de programmes d'éducation financière et leviers d'engagement.

Le Fonds du Grand Mouvement

La présidente mentionne que le Fonds du Grand Mouvement, a soutenu des initiatives qui influencent positivement la vitalité des collectivités au Québec et en Ontario par l'entremise de ce Fonds. Ce qui représente en 2024 pour la région de Laval un montant de 1 064 880 \$ remis à 4 organismes de la région.

4. Période de questions au conseil d'administration

La présidente invite les membres à faire part de leurs questions ou commentaires.

Question ou commentaire

La présidente fait part d'une question :

Question : Pourquoi fermer cette succursale?

Réponse : La présidente reconnaît qu'il est légitime d'éprouver de la déception face à cette fermeture, mais précise que le conseil d'administration a pris cette décision dans le but de mieux répondre aux besoins organisationnels ainsi que des membres et clients qui sont orientés de plus en plus vers le numérique.

Commentaire : Dommage comme décision de fermer la Caisse, mais compréhensible.

La présidente indique que toute question demeurée sans réponse sera traitée par courriel dans les prochains jours.

5. Propositions soumises au vote

5.1 Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)

Une capsule vidéo est présentée pour expliquer cet élément distinctif.

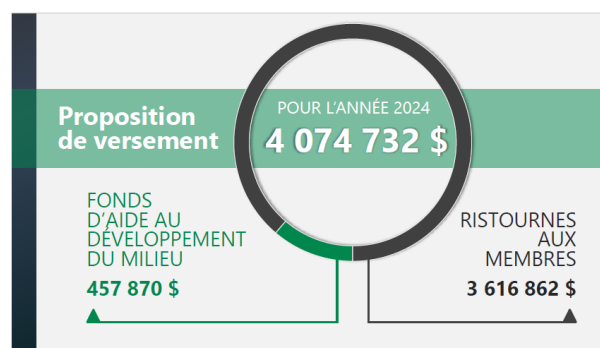
La présidente précise que le scénario qui est recommandé par le conseil d'administration est celui que la Caisse estime le plus avantageux pour l'ensemble des membres et de la communauté et conforme aux encadrements applicables.

La présidente mentionne que les excédents se chiffrent à 19 415 000 \$.

Le directeur général présente la recommandation.

PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS		
EN MILLIERS DE DOLLARS (\$)		
Excédents (déficit) avant ristournes aux membres		19 415
Virements réglementaires et autres ajustements		(4 985)
• Affectation/utilisation des réserves plus-value ¹	(6 013)	
• Autres éléments du résultat	822	
• Utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) net d'impôt 2024	208	
• Ajustement de la ristourne (année précédente)	(2)	
Solde des excédents à répartir		14 430
Affectation d'excédents au paiement de la ristourne et FADM		(3 131)
• Ristourne	(3 617)	
• Recouvrement d'impôt relatif à la ristourne	944	
• Affectation au FADM	(458)	
Affectation à la réserve pour ristournes éventuelles (RRE)		0
Affectation à la réserve générale	(11 299)	
Solde des excédents à répartir		0

¹ L'affectation à la réserve plus-value réduit les excédents à répartir. L'utilisation de cette réserve augmente les excédents à répartir.



PROPOSITION SUR LA RÉPARTITION DES EXCÉDENTS ANNUELS		
RISTOURNE VOLUMES ¹	TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME PARTICULIERS & ENTREPRISES	ÉQUIVALENT EN MILLIERS DE \$
Comptes		442
Épargne et placements	0,58 \$	537
Fonds		157
Prêts et marges de crédit		993
RISTOURNE ASSURANCES ²	23 \$ / 1 000 \$ de prime	582
RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT ²	0,58 \$ / 1 000 \$ d'achats nets	256
RISTOURNE PRODUITS ²	Montant de 50 \$ ³	578
RISTOURNE SERVICES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT EN GESTION DE PATRIMOINE ²	Montant de 23 \$ / 1 000 \$ honoraires et commissions	72
TOTAL DES RISTOURNES AUX MEMBRES		3 617

¹ Soumise au vote lors de l'Assemblée.

² Taux établis par la Fédération des caisses d'épargne du Québec.

³ Montant pouvant aller jusqu'à 50 \$ pour les membres remplissant les critères d'admissibilité durant 12 mois.

La présidente mentionne que sur une proposition dûment faite et appuyée, il est résolu d'accepter la recommandation de partage des excédents.

La présidente fait part que cette proposition de l'assemblée, recommandée par le conseil d'administration, concernant la répartition des excédents annuels et les taux de ristournes sera soumise au vote après les présentations et discussions au cours des quatre prochains jours.

5.2. Élection des membres du conseil d'administration

5.2.1. Nomination des officiers pour la période d'élection

Tel que le prévoit le règlement, la présidente du conseil d'administration agit comme présidente d'élection.

Secrétaire d'élection

Laura Battisti agira comme secrétaire d'élection.

5.2.2. Rapport du comité de mise en candidature

Pour donner suite à l'appel de candidatures lancé le 21 janvier, et ce, pour 20 jours, la présidente demande à Michel Poissant, président du comité de Mise en candidature de prendre la parole et de faire le rapport détaillé.

Il indique que pour l'assemblée générale de cette année, 5 postes sont à combler et le conseil d'administration est plus particulièrement à la recherche de membres répondant aux critères suivants :

- Des personnes ayant des compétences en communication, comptabilité, technologies de l'information et/ou en développement durable.
- 4 femmes et 1 homme pour maintenir la parité
- Groupes d'âge :
 - 1 personne du groupe d'âge de 18 à 34 ans
 - 2 personnes du groupe d'âge de 35 à 49 ans
 - 2 personnes du groupe d'âge 65 ans et plus

Il mentionne qu'un document de présentation de toutes les candidatures éligibles a été déposé sur le microsite de la Caisse et est disponible à la Caisse sur demande.

5.2.3. Présentation des personnes candidates

La présidente présente les personnes candidates éligibles à la fonction d'administrateur cette année qui ont toutes été proposées par des membres de plein droit de la Caisse.

Elle présente toutes les personnes candidates éligibles à la fonction de membre du conseil d'administration cette année.

- Stéphanie Clément
- Samuel Mainville-Pannese
- Handy Nazer
- Chilandre Patry
- Fouad Georges Sayegh

5.2.4. Élection par acclamation

La présidente mentionne que 5 postes sont à pourvoir au conseil d'administration et que le même nombre de candidatures a été reçues.

La présidente déclare élus aux postes de membres du conseil d'administration les personnes candidates suivantes.

- Stéphanie Clément
- Samuel Mainville-Pannese
- Handy Nazer
- Chilandre Patry

-
- Fouad Georges Sayegh

Elle félicite les nouveaux et nouvelles élus.

5.3 Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

La présidente rappelle que les membres seront appelés à voter en différé sur la proposition sur le partage des excédents annuels et les ristournes

Elle précise que le vote sera ouvert pour les 4 prochains jours et fait quelques précisions sur l'annonce des résultats.

6. Fin de la rencontre et remerciements

La présidente informe les membres que la publication des résultats sur le microsite de la Caisse mettra officiellement fin à l'assemblée générale, à moins d'un vote négatif auquel cas, le processus devra être repris une seconde fois.

Elle remercie les membres présents pour leur participation.

7. Suivi des résultats et levée de l'assemblée

À la suite des 4 jours de vote, 883 membres de la Caisse ont voté pour la répartition des excédents. Voici la répartition des votes pour l'adoption de la ristourne :

- EN FAVEUR à 93 % pour la répartition des excédents.

L'assemblée est levée le mardi 29 avril 2025 à 12 h 11.

Sur une proposition dûment faite et appuyée, il est résolu de lever l'assemblée.

Présidente

Secrétaire